Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 MARS 2025

Début de séance : 19h00.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine DECUYPER, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : S. GREMY – E. TRESCARTES- C. GREGOIRE – P. BOYET – C. GUILLAUME – B. DOMINIQUE-WEBER DA CONCEICAO
Absents ayant donné pouvoir : W. COLAS pouvoir à E. TRESCARTES et H. CAPPELLAZZI à C. DECUYPER
Absents : C. BLARDAT-KATOUI - A. DEGUY – F. EUSTACHE
Secrétaire : S. GREMY

Mme le Maire fait l'appel et désigne un secrétaire de séance, Stéphanie GREMY.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2025

Madame Le Maire demande à l'assemblée si des remarques sont à inscrire, l'approbation est votée à l'unanimité des membres présents.

2 – VOTE DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29, L2311-1 et suivants, L2331-3 ;
Vu le Code Général des Impôts ;
Vu les lois de finances annuelles ;
Vu l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'exercice 2025,
Vu les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

décide de fixer les taux pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 44.18
- Taxe foncière (non bâti) : 59.03
- Taxe d'habitation : 16.30

3 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2025

Le budget primitif 2025 de la Commune, présenté par Madame C. DECUYPER, est adopté à l'unanimité et en équilibre par les Conseillers Municipaux, pour la somme de 1.360.183,62 € en fonctionnement et 734.187,25 € en investissement ; après reprise des résultats.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le budget primitif 2025 de la Commune,

4 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT POUR 2025

Le budget primitif 2025 de l'assainissement, présenté par Madame C. DECUYPER, est adopté à l'unanimité et en équilibre par les Conseillers Municipaux, pour la somme de 123.227,66€ en exploitation et 335.042;57 € en investissement après reprise des résultats.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le budget primitif 2025,

5 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU SERVICE PERISCOLAIRE 2025

Le budget primitif 2025 du service périscolaire, présenté par Madame C. DECUYPER, est adopté à l'unanimité et en équilibre par les Conseillers Municipaux, pour la somme de 151.948,86 € en fonctionnement et 4.983,28 € en investissement et après reprise des résultats.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le budget primitif 2025,

6 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES POUR 2025

VU les articles L 1611-4, L 2541-12 et L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
VU les demandes de subventions par les associations,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'attribuer les subventions aux associations ci-dessous :

- FNACA : .....100 €
- UNC : .....100 €

DIT que l'attribution de la subvention est conditionnée à la complétude du dossier de demande. Les crédits alloués pourront faire l'objet d'un contrôle de leur bonne exécution par la collectivité,
AUTORISE Mme le Maire à procéder au versement de ces subventions,
DIT que les dépenses seront inscrites au BP 2025 du budget principal.

7 - CREATION ET SECURISATION DE PASSAGES PIETONS NORMÉS PLACE DE LA FONTAINE

Ce dossier a été présenté lors du précédent conseil municipal mais il n'a pas pu être validé car il nous manquait des éléments.

Afin de sécuriser au mieux les mouvements de piétons autour de la place de la Fontaine, Madame le Maire propose la création de passages piétons normés avec leds.

Le devis estimatif s'élève à 34.330,83 € HT soit 41.197 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Mme le Maire à lancer une consultation auprès d'autres entreprises, SOLLICITE une subvention au titre « des amendes de police » auprès du Conseil Départemental.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

La Secrétaire de séance
Stéphanie GREMY

Le Maire
Catherine DECUYPER